



L'égalité filles garçons dans le code de l'éducation

publié le 08/12/2018

Descriptif :

Les articles du code de l'éducation abordant l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes

Sommaire :

- Article L121-1
 - Article L312-17-1
 - Article L311-4
-

● Article L121-1

Les écoles (...) contribuent à favoriser la **mixité** et l'**égalité** entre les hommes et les femmes, notamment en matière d'orientation.

● Article L312-17-1

Une information consacrée à l'**égalité** entre les hommes et les femmes, à la lutte contre les préjugés sexistes et à la lutte contre les violences faites aux femmes et les violences commises au sein du couple est dispensée à tous les stades de la scolarité.

● Article L311-4

L'école (...) fait acquérir aux élèves le respect de la personne, de ses origines et de ses différences, de l' **égalité** entre les femmes et les hommes ainsi que de la laïcité.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.